

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22
Suppléant votant : 1
Pouvoirs : 7
Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-042-2023

Objet : Plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord 2023-2025

Le Conseil communautaire,
Sur rapport de Monsieur le Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial le 5 juin 2023,

Monsieur le Président expose qu'au terme du premier plan et conformément aux Lignes Directrices de Gestion, il convient d'établir un nouveau programme de développement des compétences pour la période 2023 à 2025.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le plan de développement des compétences, qui est une obligation légale, permet de traduire et de formaliser en actions concrètes la politique de formation de la Communauté de communes du Grand Chambord. Il est le reflet des orientations stratégiques de la Communauté de communes, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.

Il précise que la vocation de la formation est multiple :

- Assurer les montées en compétences nécessaires pour répondre aux objectifs du mandat et aux orientations stratégiques de l'administration ;
- Donner aux services les moyens d'accomplir leurs missions par la consolidation des compétences des agents et encadrants, l'acquisition de nouvelles compétences, la capacité à réagir, à innover ;
- Accompagner les évolutions à court et moyen terme, y compris les souhaits d'évolution professionnelle des agents ;
- Anticiper les besoins futurs, notamment ceux liés au phénomène croissant d'usure professionnelle.

En réponse à ces besoins, le plan de développement des compétences met à la disposition de tous les agents un document à la fois complet et synthétique, qui permet de définir des priorités, de planifier les formations intra et en union avec nos collectivités partenaires, en particulier les communes de Mont-près-Chambord et Saint-Laurent-Nouan, et d'élaborer le budget, étant précisé qu'en travaillant en étroite collaboration avec le CNFPT et son antenne départementale, le financement s'opère quasi exclusivement via la cotisation annuelle fixée à 0.9% de la masse salariale et la cotisation additionnelle de 0.1%.

Monsieur le Président souligne que le projet présenté a été élaboré avec les communes de Mont-près-Chambord et de Saint-Laurent-Nouan et soumis au CNFPT, notre principal interlocuteur.

Le plan de développement des compétences est réalisé à partir d'une analyse croisée des recensements des besoins par service, par agent au moment notamment des entretiens d'évaluation et des projets de la collectivité.

Il s'agit d'un document prévisionnel, ce qui signifie qu'il pourra évoluer en fonction des besoins de formation émergents.

La construction du plan de formation est l'occasion de préciser les orientations politiques et stratégiques de la collectivité en matière de Ressources humaines et conduit à traiter les questions :

- de professionnalisation : développement des compétences individuelles et collectives, accompagnement au changement ;
- de carrière : évolution professionnelle (concours, examens), respect des obligations statutaires de formation ;
- de réorientation ou reclassement à envisager : problématique de santé, usure professionnelle.

Ainsi, les axes du plan 2023-2025 reprennent ceux définis dans le précédent plan, à savoir :

- Développer une culture commune ;
- Aider à la transformation numérique, en développant notamment une formation en interne pour mieux répondre aux besoins individuels ;
- Contribuer à la mise en œuvre du PCAET, à travers notre participation à la co-construction d'une offre modulaire de formation à la transition écologique (projet ITEEnéraire porté par le CNFPT, l'ADEME et le Conseil régional Centre-Val de Loire) ;
- Accompagner les projets de service ;
- Répondre aux obligations de formation.

Le plan de formation sera communiqué aux agents et au CNFPT. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter à compter du 1^{er} juillet 2023, et après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial, le plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord pour la période 2023-2025 tel qu'il figure en annexe 10 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte à compter du 1^{er} juillet 2023, et après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial, le plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord pour la période 2023-2025 tel qu'il figure en annexe 10 ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

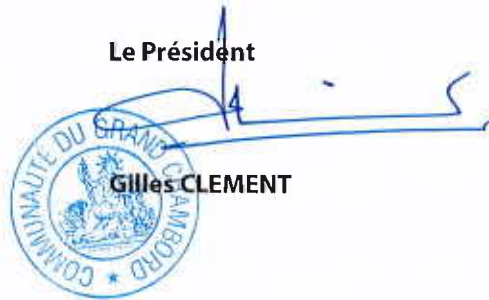

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président

Gilles CLEMENT